DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
COMMUNE DE NOISY LE ROI (78590)

NOISY-LE-ROI

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-13-05-05

Date de convocation : 07 mai 2024
Date d'affichage : 15 mai 2024

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2023

Nombre d'élus : 27
Présents : 22
Représentés : 4
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE
Absents ayant donné pouvoir : 4
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET a donné pourvoir à Patrick KOEBERLE
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Secrétaires de séance :
Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE
Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 ;

L.2311-5 et R.2311-1 ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 06 mai 2024 ;

CONSIDERANT que Monsieur MOLINSKI a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDERANT que Monsieur Marc TOURELLE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur MOLINSKI pour le vote du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISRAME 1 contre : Magali PRADEL)

1°) **APPROUVE** le compte administratif afférant à l'exercice 2023 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	11 073 145,45 €	5 185 363,95 €
Dépenses	10 135 746,34 €	3 867 807,79 €
Résultat brut de clôture 2023	937 399,11 €	1 317 556,16 €
Résultat 2022 reporté	1 016 026,87 €	2 166 477,43 €
Résultat de clôture	1 953 425,98 €	3 484 033,58 €

2°) **ARRETE** les résultats de clôture à 3 484 033,58 € en investissement et 1 953 425,98 € en fonctionnement.

3°) **CONFIRME** l'affectation du résultat de clôture en investissement, soit 3 484 033,58 € au compte 001 du budget 2023.

4°) **CONFIRME** l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement pour 900 000 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 053 425,98 € au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

COMMUNE DE NOISY-LE-ROI
78590 - YVELINES

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente